

Essor du crowdfunding : de nouvelles voies de financement de l'agriculture ?

2 juin 2014

La finance participative pourrait être appelée à changer en profondeur l'accès au financement des projets, qu'ils relèvent du domaine de la culture, de l'innovation, de la solidarité internationale ou... de l'agriculture. Nouveau et en pleine expansion, le *crowdfunding* est passé en France de 8 millions d'euros en 2011 à 78 millions d'euros en 2013, finançant ainsi 24 000 projets. Au niveau mondial, il représente environ 5 milliards de dollars. C'est cet essor qui a été célébré lors de la « Fête du crowdfunding [<http://lafeteducrowdfunding.fr/> – ce lien n'est plus valide] » organisée récemment par l'École supérieure de commerce de Paris (ESCP) et le ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique.

Le *crowdfunding* est un mécanisme qui permet de récolter des fonds auprès d'un large public, le plus souvent *via* Internet, en vue de financer un projet créatif ou entrepreneurial. Il peut prendre la forme de prêts à titre gratuit ou rémunérés (*peer to peer lending*), de souscription de titres (*crowdinvesting*) ou de dons pouvant donner lieu à des contreparties en nature ou en numéraire.

De nombreuses plateformes en ligne ont émergé ces dernières années, permettant de mettre en relation porteurs de projets et investisseurs particuliers. Certaines sont généralistes (ex : Ulule, Kiss kiss bank bank, Wiseed), d'autres spécialisées dans les projets de recherche (ex : Davincicrowd), le mécénat artistique (ex : CultureTime), les projets locaux (ex : Bulbintown) ou le microcrédit pour les TPE (ex : Babyloan).

Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentaire, les porteurs de projets sont de plus en plus nombreux à mobiliser du *crowdfunding*. Que ce soit pour financer un rang de vigne, un nouvel atelier de volailles, un [prototype de robot](#) destiné à désherber mécaniquement en maraîchage, ou un service de restauration à domicile, le *crowdfunding* représente un mode de financement complémentaire aux systèmes bancaires traditionnels.

Pour encourager le développement de cette finance participative, diverses mesures ont été prises aux niveaux français et européen. En France notamment, une brèche a été introduite dans le monopole bancaire en autorisant les prêts avec intérêt de la part de particuliers à hauteur de 1000 € par personne et par projet. L'enjeu est notamment de diriger une partie de l'épargne des Français (particulièrement élevée) vers le financement de projets qu'ils choisissent et pour lesquels ils sont prêts à donner, investir ou prêter. Il s'agit également de faciliter l'émergence de projets innovants, et de contribuer à la création d'emplois.

La Commission européenne a de son côté adopté en mars une [communication](#) destinée à proposer différentes voies pour « libérer le potentiel du financement participatif dans l'UE », en particulier en faveur des PME-TPE.

Alexandre Martin, Centre d'études et de prospective

Sources : [AMF](#) et [Commission européenne](#)